

Communiqué du commissaire de Swissmetal Industries SA aux créanciers et aux médias

Demande de prolongation du sursis concordataire déposée

Berne, le 27 juillet 2012. Par décision du 12 mars 2012, le juge compétent du Tribunal de district de Dorneck-Thierstein a prolongé le sursis concordataire définitif à Swissmetal Industries SA pour la première fois jusqu'au 21 septembre 2012 inclus.

Le 16 juillet 2012, le commissaire a déposé auprès du Tribunal compétent une requête de prolongation du sursis concordataire pour un délai supplémentaire de douze mois. Le commissaire et Swissmetal Industries SA sont convaincus que les conditions du sursis concordataire sont toujours réalisées. La prolongation du sursis concordataire permettrait entre autres de garantir que la production des commandes et l'approvisionnement des clients puissent continuer de manière ininterrompue, ainsi que de maintenir les places de travail. De plus, les négociations de vente avec les intéressés pourraient être poursuivies. Une prolongation du sursis concordataire est ainsi dans l'intérêt tant des créanciers que de la société.

L'audience concernant la prolongation du sursis concordataire aura lieu le 13 août 2012 à 14h15 au Tribunal de district de Dorneck-Thierstein. La participation à l'audience est facultative pour les créanciers. Les créanciers désirant participer à l'audience doivent impérativement s'annoncer préalablement au 061/704 70 45 au plus tard jusqu'au vendredi 3 août 2012 (cf. publication du 23 juillet 2012 dans la Feuille officielle suisse du commerce).

* * *

Pour de plus amples informations

- Site Internet du commissaire: www.sachwalter-swissmetal.ch
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, téléphone 031 357 00 00